

Documentation

► Définitions

Le **conseil municipal** est composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux. Le Conseil municipal réunit les élus de la commune au moins une fois par trimestre. De nombreuses affaires sont gérées au sein de cette assemblée.

Le **maire** est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement, etc.). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Les **adjoints municipaux** sont des conseillers municipaux élus et choisis par le maire pour l'assister dans la gestion de la commune. Ils se voient déléguer des responsabilités spécifiques (urbanisme, finances, culture, etc.) afin de mettre en œuvre les décisions prises par le conseil municipal.

Les **conseillers municipaux** sont des représentants élus qui siègent au conseil municipal, l'organe délibérant de la commune. Ils participent à la définition et à l'adoption des politiques locales, votent le budget et contrôlent l'exécutif.

► Source principale

Le **Répertoire National des Élus (RNE)** a pour finalité le suivi des titulaires d'un mandat électoral. Il est renseigné et tenu à jour par les préfetures et par les services du ministère de l'Intérieur, notamment sur la base des éléments fournis par les élus lors de la phase d'enregistrement des candidatures. Les données sont déclaratives, notamment celles relatives à la profession.

► Pour en savoir plus

- **Collard A., Diel O.**, "Les jeunes votent moins que leurs aînés", *Insee Flash Centre-Val de Loire n° 57*, novembre 2022.
- **Niel X.**, "Les femmes davantage présentes dans la vie politique locale, mais sur des fonctions moins élevées que les hommes", *Insee Références Femmes et hommes, l'égalité en question Édition 2022*, avril 2022.
- Représentation politique; *Insee Références Femmes et hommes, l'égalité en question Édition 2022*, mars 2022.
- **Niel X.**, "Les femmes sont de plus en plus présentes dans la vie politique locale en 2022, mais les plus hautes fonctions restent majoritairement l'apanage des hommes", *DGCL Bulletin d'information statistique n°162*, mars 2022.
- **Goupil S.**, "Encore peu nombreuses à la tête des communes, les femmes sont bien présentes dans les conseils municipaux", *Insee Flash Centre-Val de Loire n°32*, mars 2019.